Envoyé en préfecture le 03/08/2022

Reçu en préfecture le 03/08/2022

Affiché le 03/08/2022





COMMUNE DE BRIATEXTE DECISION DU MAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ID: 081-218100394-20220803-D2022_08_03_04-AU

DEPARTEMENT du TARN

Décision n° 2022-08-03-04

Date: 03 Août 2022

Domaine: Louage de choses

Objet: Location grande salle - Cuisine « Espace culture et loisirs »

Le Maire de Briatexte,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 23 mars 2012 relatif au règlement intérieur des salles municipales ; Vu la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} Février 2022 relative aux tarifs communaux ;

DECIDE

<u>Article 1</u>: Il est conclu entre la commune de Briatexte et la Maison Départementale de l'Autonomie, un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » le mardi 20 septembre 2022, mardi 4 octobre 2022, vendredi 14 octobre 2022. L'occupation des biens est consentie à titre gratuit.

<u>Article 2</u>: Le Maire et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

<u>Article 3</u>: Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Briatexte, le 03/08/2022

Le Maire, Alain GLADE

